

Bulletin d'inscription

Stage : Préparation à la retraite Module : Technique

A retourner par mail à : info@groupe-horizons.com
Ou à : Groupe Horizons – 9, Bd Mal Joffre – 38000 Grenoble
Par fax au : 04 76 17 18 17

Paris : 12 et 13 mars 2009
4 et 15 mai 2009

Prix TTC : 400 Euros net (2 jours : 14 Heures)

Formation effectuée dans le cadre du DIF
Plan de formation

Participant :

M Mme Mlle Prénom : Nom :

Fonction :

E-mail :

Adresse d'envoi du courrier de convocation :

Entreprise :

Adresse

N° de SIRET :

Responsable formation

M Mme Mlle Prénom : Nom :

E-mail : Téléphone :

Personne responsable de l'inscription si différente

M Mme Mlle Prénom : Nom :

Fonction : e-mail

Téléphone :

Facturation :

Etablissement à facturer si différent :

Règlement :

- Ci-joint un chèque de €
- Le règlement sera effectué par un OPCA
- Paiement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise :

Signature :

Conditions de participation

Tarif :

Tous les prix sont indiqués net de taxes.

Conditions de vente :

Stages interentreprises

Pour les stages interentreprises, les factures sont payables à réception de facture, sans escompte et à l'ordre de Groupe Horizons

Pour les formations interentreprises, les repas et l'hébergement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Pour des raisons pédagogiques, la session peut être annulée si le nombre des participants est inférieur à 8, vous seriez averti au moins 10 jours avant le début du stage et votre inscription vous sera immédiatement remboursée si un acompte a été versé.

Tout stage commencé est dû en totalité. En cas d'interruption pour force majeure, vous pourrez reprendre votre formation sur une autre date sans coût supplémentaire.

En cas d'annulation par le participant plus de 25 jours avant le début du stage aucun frais ne sera retenu. En cas d'annulation par le participant entre le 25ème et le 11ème jour avant le début du stage une somme forfaitaire de 10% sera retenue. En cas d'annulation sans raison par le participant moins de 10 jours avant le début de la formation une somme forfaitaire de 20% sera retenue sur l'acompte ou le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Stages intra-entreprise ou sur mesure :

L'acceptation de Groupe Horizons est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Groupe Horizons

Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis si le Client renonce à la formation.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Groupe Horizons se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCA :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

1. de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
2. de l'indiquer sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
3. de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Groupe Horizons n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

Lu et approuvé

Signature